

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11	23	44
Département d'Ille-et-Vilaine	12	24	46
Autres départements	13	25	48

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

AVIS

Les ateliers étant fermés demain, Fête de l'Ascension, le JOURNAL DE LYON ne paraîtra pas.

Lyon, le 13 Mai.

En prévision des graves incidents qui ne peuvent manquer de se produire à l'Assemblée, au sujet de l'ordre dans lequel devront être discutés les divers projets de loi, les différents groupes qui composent l'Assemblée semblent devoir se fonder en deux partis opposés. Le centre droit et la droite, d'une part, avec le gouvernement, et de l'autre, les trois gauches réunies. Les bureaux de ces diverses fractions se réunissent fréquemment, et il paraît convenu, d'un côté comme de l'autre, de ne prendre aucune détermination parlementaire, qu'après la décision des comités formés par les bureaux réunis des groupes de droite et de gauche.

On pourra, probablement dès demain, apprécier les résultats de cette discipline que se sont imposés les partis qui divisent l'Assemblée, mais il nous semble utile de faire observer que si l'union du centre gauche, de la gauche et de l'Union républicaine ne peut que se consolider sur les principales questions qui vont être abordées, il ne saurait en être de même de la droite et du centre droit dont les intérêts, comme les visées ne pourront, à un moment donné, que se diviser et se combattre.

Les journaux ministériels ne paraissent pas précisément enchantés du choix qu'ont fait, dimanche, les députés républicains cantonaux du département de la Nièvre. La candidature de M. Gudin, qui a déclaré qu'il prendrait rang dans la gauche modérée, ne leur fournit point, en effet, l'occasion de recommencer une petite campagne contre le radicalisme et les radicaux. M. Massé, qui s'était déclaré radical, aurait fait bien mieux leur affaire, et l'on conçoit qu'ils éprouvent quelques regrets de ne pouvoir une fois de plus agiter cet éternel épouvantail du « péril social » et « du flot montant de la démagogie ».

Le concurrent de M. Gudin, M. de Bourgoing, ancien chambellan, a déjà publié sa profession de foi. Cette pièce se distingue par une déclaration explicite en faveur de l'appel au peuple. Le candidat bonapartiste veut bien consentir à laisser le présent à l'héroïque soldat de Malakoff et de Magenta. Quant à l'avenir, inutile de dire à qui l'ancien chambellan le réserve.

On pourra juger, d'après le langage de M. de Bourgoing, de l'assurance croissante du parti impérialiste. Il ne se borne plus à cette propagande ténébreuse dont naguère il paraissait se contenter. Ses prétentions sont aujourd'hui plus élevées, et l'on dirait qu'il agit déjà comme s'il était le maître et que l'Etat lui appartient.

Grâce à son armée d'anciens fonctionnaires pour lesquels M. le duc de Broglie ne ménage pas les plaisances, il peut étendre, sans être autrement inquiété, ses moyens d'action, nous pourrions dire sa police sur le pays tout entier. Un comité central composé des chefs du parti dirige les opérations. Il se mêle même de faire faire des enquêtes et il a, dans ce but, sur tous les points du territoire, ses agents, ou pour mieux dire, ses fonctionnaires.

L'on ne saurait, sans injustice, nous en convenons volontiers, accuser M. le

duc de Broglie de connivence avec les bonapartistes, mais il est impossible de ne pas redouter les effets de la tolérance presque sympathique dont il semble avoir pris à tâche d'user envers eux.

Le centre gauche, a cru devoir, dans sa dernière réunion, manifester, à cet égard, ses croissantes appréhensions tout en constatant le mécontentement qu'éprouve le pays contre le ministre de l'intérieur et son sous-secrétaire d'Etat. Ce mécontentement est, d'après les membres de ce groupe parlementaire, pleinement justifié par la conduite du cabinet, dont le résultat le plus évident a été uniquement jusqu'ici, de faciliter l'accroissement du parti bonapartiste.

Le mouvement offensif de l'armée du maréchal Concha a commencé lundi dernier. Après avoir laissé à Bilbao les troupes nécessaires pour protéger la ville contre une nouvelle entreprise des carlistes, le maréchal a divisé son armée pour attaquer les insurgés sur plusieurs points.

D'après les nouvelles que nous recevons d'Espagne, l'esprit de l'armée continue d'être excellent. Les services de la guerre fonctionnent convenablement, les munitions abondent, les vaisseaux, équipés et armés, prennent la mer.

Quant aux carlistes, ils paraissent vouloir se fortifier et continuer ce qu'un soldat de l'armée républicaine nommait d'une façon assez pittoresque, « la guerre des taupes », mais, beaucoup d'entre eux commencent à se dégoûter et les déserteurs deviennent, parmi eux, chaque jour plus nombreux. Cet empressement à quitter les drapeaux du prétendant se comprendra d'autant mieux quand on saura que le meilleur moyen qu'ait encore trouvé l'un de ses principaux chefs de bande, pour que tout le monde soit satisfait autour de lui, est de faire fusiller sommairement les mécontents.

INFORMATIONS POLITIQUES

On nous écrit de Versailles :

Point n'est facile de savoir la vérité au milieu de tous les bruits contradictoires qui circulent. Les membres du centre gauche affirment avec irritation que l'accord est fait entre le ministère et l'extrême droite, que les lois constitutionnelles seront indéfiniment ajournées, etc., etc. ; mais tous renseignements pris, il paraîtrait que dans l'opposé de ces affirmations se trouverait plutôt la vérité. M. de Fourtou et le duc Decazes affirment, en effet que le projet sur la seconde Chambre sera déposé vendredi sans plus de retard et que le ministère désire qu'il soit discuté et voté le plus tôt possible. Quant à l'accord avec l'extrême droite, il n'est pas encore fait et s'il n'est pas accompli demain matin, le ministère passera outre sans plus attendre.

D'après les mêmes dires, le duc de Broglie et tout le ministère seraient décidés à soutenir énergiquement la discussion des lois constitutionnelles, mais pour mettre leurs portefeuilles à l'abri, ils demanderaient d'abord à l'Assemblée un vote de confiance sur une question quelconque et, après l'avoir obtenu, il déclareraient que le rejet de tel ou tel article ou même de l'ensemble de ces lois n'entraînerait pas la retraite du ministère.

Ce moyen stratégique semble tout à fait de nature à faciliter le rejet de ces lois et il semble, si le ministère l'emploie réellement, qu'il se rende complice de ceux qui ne veulent rien faire et qui, par conséquent, repousseront ces lois.

Quant à la loi électorale, sur chaque paragraphe et sur l'ensemble, le scrutin secret sera demandé. C'est assez jésuitique mais pas maladroît. On est sûr ainsi d'obtenir qu'elle soit votée.

On lit dans l'Indépendance belge :

J'apprends que les fractions de la gauche, qui avaient un instant songé à demander l'urgence sur les lois constitutionnelles, renoncèrent à leur projet. En effet, quand même les membres de la gauche se seraient entendus pour réclamer l'urgence, leur proposition ne pourrait être pour l'instant acceptée, attendu qu'on ne peut déclarer l'urgence sur une proposition qui doit être renvoyée à une commission déjà constituée. L'urgence ne pourra être admise que dans le cas où on voudrait empêcher le renvoi à une commission d'initiative ; dans ce cas une commission spéciale serait nommée dans les bureaux, mais la commission des Trente étant déjà constituée, on ne peut que lui renvoyer purement et simplement le projet de loi sur le sénat. L'urgence ne pourrait être déclarée qu'au moment où le rapport serait déposé, comme cela s'est déjà produit lorsqu'il s'agit de discuter, aux mois d'avril et mars 1873, la loi sur les pouvoirs publics, sous le gouvernement de M. Thiers. A cette époque, ce fut M. de Broglie, rapporteur, d'accord avec le gouvernement, qui réclama l'urgence.

Un journal bonapartiste nous donne, sur l'attitude de la droite intransigeante, des renseignements que l'on n'est pas forcé de prendre pour des paroles d'Évangile. Ce journal aurait entendu le mot suivant :

« Si l'on vote sur la dissolution au scrutin secret, je vote pour. »

L'auteur de ces paroles, dit-il, appartient à la droite monarchiste.

Quant aux lois constitutionnelles, leur vote équivaudrait, pour les légitimistes, au « suicide moral de l'Assemblée ».

Mais nous avons fait pressentir que le ministère les avait provisoirement écartées. Du reste, la pensée tout entière de l'extrême droite est contenue dans le passage suivant de la Correspondance Saint-Chéron :

« Le vote de ces lois (lois constitutionnelles) serait pour la droite l'équivalent d'un suicide moral, et, que disons-nous ? d'une défection. Qu'on n'attende donc pas de nos amis un patriotisme abandon des principes auxquels ils ont voué leur vie. »

« Le ministère nous connaît trop bien d'ailleurs pour compter sur une adhésion que notre conscience nous interdit. Il sait que nous n'avons jamais séparé la cause monarchique de la cause conservatrice, et que toute combinaison qui n'est pas d'accord avec notre foi politique nous paraît aussi condamnable que précieuse. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Gudin, ancien sous-préfet de la République dans l'arrondissement de Chinon, a été choisi pour candidat par les députés cantonaux républicains réunis en congrès électoral à Nevers.

Ce choix est vivement commenté par les journaux de l'ordre moral. Ils accusent M. Gudin d'être un « radical ». Mais qui n'est pas radical aujourd'hui ? M. Roudier l'a été, M. de Rémusat également ; M. Thiers et M. Calmon ont été décorés de cette épithète. M. Tenaille-Saligny n'est appelé « un » modéré » que parce qu'il n'a pas été choisi par le congrès. S'il avait été désigné, il serait déjà un des hommes les plus compromis du radicalisme.

La vérité est que M. Gudin, ancien sous-préfet du 4 septembre, maire de Château-Chinon, maintenu par le gouvernement de M. Thiers et destiné par M. de Broglie, est un républicain conservateur. Sur 74 députés, 51 se sont prononcés, au congrès de Nevers, pour M. Tenaille-Saligny et Gudin, c'est-à-dire pour des candidats de la République conservatrice. Si désolés qu'en puissent être les journaux de la réaction, c'est la République modérée qui l'emporte dans la Nièvre.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire prescrivant en

province une enquête sur la librairie, analogue à celle qui a eu lieu à Paris. Ce complément d'enquête est nécessaire, dit le ministre, et il aura à porter essentiellement sur les points suivants :

1° Le nombre des déclarations déposées ; 2° celui des déclarations suivies d'effet ; 3° le relevé des mineurs, des femmes non pourvues d'autorisation conjugale, des faillis, des repris de justice, qui feraient partie du personnel des librairies.

M. de Broglie voudrait, en outre, être renseigné sur l'effet produit dans les départements par la diffusion des livres dangereux depuis le décret de 1870. Quelle est, en un mot, la moralité des débits de livres. L'administration tient surtout à connaître le sentiment des libraires-éditeurs qui éditent ou vendent pour leur compte.

M. le baron Jérôme David, que le récit de l'Indépendance belge faisait assister à un conseil tenu par l'impératrice le 6 juillet, envoie la dépêche suivante à un journal bonapartiste :

Paris, de Venise, 11 mai. J'affirms sur l'honneur que le 6 juillet 1870, j'étais à Langon, dans la Gironde, depuis plusieurs jours. J'y ai appris avec surprise la déclaration du duc de Gramont au corps législatif. Je suis rentré à Paris le 8 juillet.

Baron Jérôme David.

Une polémique assez aigre s'était élevée entre les alliés parlementaires bonapartistes et orléanistes. Un journal impérialiste reprochait au comte de Paris de manquer à ses devoirs militaires.

Le Journal de Paris annonce que M. le comte de Paris, avant le 15 avril dernier avait fait, auprès de l'autorité compétente les démarches nécessaires pour se faire inscrire dans l'armée territoriale.

Au ministère des travaux publics, dit un journal bonapartiste, on croit à la retraite prochaine de M. de Larcy. Ce ministre dit même volontiers à ses amis qu'il se tient prêt à tout événement, que ses malles sont faites et que tout est en ordre dans son cabinet afin que son successeur n'ait pas à perdre de temps pour l'expédition des affaires.

Place Beauvau, à la guerre, au commerce, on croit à la prolongation du statu quo — des hommes et choses — jusqu'au mois de novembre.

Grâce à la mesure prise par M. le ministre relativement à M. Algiave, les élèves de la Faculté de droit à Douai sont actuellement sans cours de droit administratif. Ce cours est précisément de tous les plus difficiles à remplacer par un manuel quelconque. Tous les collègues de M. Algiave ont refusé de le remplacer, ayant déjà chacun leurs cours à faire. Une demi-année de perdue pour les étudiants, voilà le résultat de cette belle campagne.

Le ministre était d'ailleurs parfaitement averti. Après avoir reçu avis de sa « délégalation temporaire » à la Faculté de Grenoble, M. Algiave demanda à M. de Fourtou l'autorisation de terminer son cours à Douai (jusqu'au 25 juin) avant de se rendre au nouveau poste qui lui était indiqué. Il n'est pas inutile d'ajouter qu'à ce nouveau poste, on n'avait nul besoin de M. Algiave, puisque le cours qu'on l'y envoyait faire était déjà fait par un autre, tandis qu'à Douai, il ne pouvait pas être remplacé.

Le doyen de la Faculté et le recteur de l'académie de Douai appuyèrent la demande de M. Algiave dans deux lettres fort énergiques, déclarant de nouveau que son enseignement n'avait jamais donné lieu au moindre reproche de ce que ce fut.

C'est à cette demande que le ministre répondit aussitôt par la mise en disponibilité du professeur, sans doute pour se justifier d'une délégalation temporaire aussi bizarre.

Le dernier numéro des Missions catholiques confirme la douleur nouvelle, que ce journal avait donnée précédemment, d'un massacre de chrétiens dans le Ton-King.

« Du 25 février au 13 mars, dix mille chrétiens ont été massacrés, dans le seul vicariat apostolique du Ton-King méridional. »

Il serait important que le fait ainsi annoncé par la seconde fois fut précisé et éclairci, car il coïncide d'une manière inexplicable avec les négociations dont on annonçait naguère l'heu-

reux dénoûment et qui devait avoir pour résultat de mettre virtuellement le Ton-King sous le protectorat de la France.

La Pall Mall Gazette apprend de Saint-Petersbourg que le grand duc Nicolas, fils du grand duc Constantin, a été privé de son commandement pour la prochaine expédition de l'Oxus et mis aux arrêts chez lui. Il aurait eu à subir une visite domiciliaire et la police aurait examiné ses papiers.

Les bruits les plus extraordinaires courent sur ce sujet à Saint-Petersbourg.

L'expédition d'Atchin continue à occuper les esprits en Hollande, et prouve combien les partis se mettent promptement d'accord dans ce pays honnête et sage lorsque les questions de patriotisme sont en jeu. Malgré la confirmation du télégramme du 17 avril qui annonçait que la veille, à 1,500 pas du Kraton, une patrouille hollandaise était allée se heurter contre des retranchements élevés à la hâte par les Atchinois et avait été repoussée après un combat sanglant, le général Van Swieten a quitté, avec la plus grande partie du corps expéditionnaire, la presqu'île de Sumatra ; on annonce même son prochain retour en Hollande.

Deux mille cinq cents hommes d'infanterie et quelques batteries d'artillerie sous le commandement du général Versypk continueront à occuper le Kraton. Quelques personnes s'inquiètent de la faiblesse de cette garnison, mais le ministre des colonies la croit à l'abri de toute attaque sérieuse.

Trois Etats de la côte ouest, Edi, Pasei et Kertai, ont signé dernièrement l'acte reconnaissant la souveraineté néerlandaise ; d'autres Etats continuent au contraire à se montrer hostiles.

L'heure est venue, pour l'Assemblée nationale, de prendre enfin des résolutions décisives ; le soin de sa propre dignité l'y oblige et l'intérêt du pays le commande : il faut cesser de dissenter pour agir ; il faut, ainsi que le déclare aujourd'hui un journal ministériel, il faut « édifier, ou laisser la place à des ouvriers nouveaux plus en état de construire. »

« Organisation ou dissolution », c'est ce que nous disions récemment nous-mêmes ; c'est ce que la presse républicaine libérale n'a cessé de répéter depuis le jour où la France, délivrée de l'occupation étrangère, a hautement manifesté sa volonté d'être remise en possession d'elle-même.

Nous n'avons pas à rappeler ici par quelle suite de mesures regrettables le ministère actuel s'est efforcé d'entraver la réalisation d'un vœu aussi légitime. Malgré le 24 mai, malgré la loi des maires, malgré les rigueurs dont la presse a été l'objet depuis un an, l'attachement du pays à la forme actuelle de gouvernement s'est affirmé en toute occasion, et, depuis le 19 novembre 1873, il s'est produit un fait caractéristique qui montre la situation des partis sous son véritable jour.

Opposés, dès le début, à la création d'un pouvoir exécutif, qu'on prétendait rendre indépendant de toute constitution future, les républicains sont actuellement les seuls qui soutiennent, sans arrière-pensée, le septennat et acceptent les conséquences politiques de cette institution nouvelle.

Certains journaux officieux se répandent, il est vrai, en récriminations et poussent des clameurs irritées contre la droite, qui refuse d'organiser la transmission du pouvoir exécutif ; mais, en réalité, nul ne saurait prendre le change sur les intentions des politiques du centre droit, et ce n'est pas sans quelque apparence de raison que les feuilles légitimistes se vantent d'avoir imposé au ministère « la prolongation du provisoire. »

Il est impossible de voir, en effet,

dans la nature des projets constitutionnels, dans les lacunes qu'ils présentent, dans l'ordre de discussion même que l'on désire voir adopter par la Chambre, autre chose que les effets d'une entente entre les divers groupes parlementaires qui sont résolus, faute de pouvoir davantage à « prolonger indéfiniment le provisoire ».

Il n'est donc pas inutile de rappeler à ceux qui paraissent en avoir perdu le souvenir que, le 29 mars 1872, M. le duc de Broglie étant rapporteur de la Commission des trente, l'Assemblée a décidé qu'elle ne se séparerait pas avant d'avoir statué :

« 1° Sur l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs législatif et exécutif ;

« 2° Sur la création et les attributions d'une seconde Chambre ;

« 3° Sur la loi électorale. »

Or, la nouvelle combinaison qui perça à travers les subtiles discussions des feuilles bien pensantes est si loin de répondre à l'esprit de la loi de mars 1872, que les bonapartistes eux-mêmes se raillent allègrement du « septennat personnel », que la droite a inauguré, et auquel le centre droit semble s'être rallié malgré ses répugnances apparentes.

Déclarer, en effet, qu'en cas d'accident, c'est-à-dire, pour parler clairement, en cas de mort du président de la République, l'avenir du pays serait remis en question et les deux Chambres, réunies en congrès, appelées à statuer à nouveau sur la forme du gouvernement, c'est simplement organiser les pouvoirs personnels du maréchal de Mac-Mahon ; ce n'est pas « assurer la transmission du pouvoir exécutif. »

Le Bien public rappelle, avec une incontestable opportunité que, dans le cours de la discussion dont nous parlions tout à l'heure, un membre de la droite, M. Decazes, aujourd'hui ministre des affaires étrangères, a protesté d'avance contre l'interprétation qui semblerait prévaloir aujourd'hui chez nos adversaires.

Je suis, disait-il, de ceux qui considèrent comme fatale pour la France une halte indéfinie dans le provisoire ! (Marque d'approbation sur divers bancs.)

Je suis de ceux qui croient qu'au lendemain du fait de notre déviance, lorsque la France aura reconquis son indépendance, ce n'est pas votre séparation, ce n'est pas votre dissolution, c'est la constitution définitive de l'Etat qui s'impose à vos consciences ; voilà ce que je pense. (Très-bien ! à droite.)

Et il ajoutait : Eh bien, messieurs, croyez-vous en réalité, si nous sommes tous d'accord pour reconnaître que nous avons le devoir absolu de donner à ce pays la sécurité, croyez-vous, en réalité, que ce soit ou ce provisoire ou tout autre provisoire qui puisse assurer la grandeur et la prospérité de la France et lui donner un lendemain ? (Très bien à droite.)

Le croirez-vous ? Oh ! mon Dieu, messieurs, vous ne pouvez le croire !

M. le duc Decazes terminait ainsi : Il n'est pas vrai qu'un gouvernement puisse être l'apaisement et la sécurité, alors que des compétitions légitimes, des entreprises légales et légitimes aussi peuvent se produire contre lui à tout instant et à toute heure, alors qu'il peut être remis en question et en discussion. Quand son lendemain, à lui, n'est pas assuré, comment peut-il assurer celui des autres ? (Très bien à droite.)

Nous ne saurions faire mieux que de rappeler à l'Assemblée et au ministère le judicieux langage que tenait, il y a un peu plus d'un an, l'honorable ministre des affaires étrangères.

Il est impossible de voir, en effet,

mon père vous a pourtant fait grand accueil, et ma mère aussi.

— Oui, aussi n'est-ce pas d'eux que je me plains.

— De qui donc, Guillaume ?

— Et quand je dis, « me plaindre », le mot est inexact ; je constate, voilà tout, il n'y a ici qu'une personne que je ne trouve plus la même, et cette personne, c'est vous.

— Oh ! moi ! dit Modeste en secouant tristement la tête.

Cela semblait signifier : « Je ne compte plus, je ne vaux même pas la peine qu'on s'occupe de moi. »

— Ecoutez, reprit le jeune homme, laissez-moi vous rappeler une circonstance sur laquelle nous ne reviendrons plus jamais, si vous le désirez... Un soir, il y a trois ans de cela, en sortant de l'église où nous venions de prier ensemble, je vous ai avoué...

— Que vous m'aimiez, acheva Modeste ; je ne l'ai pas oublié.

— A cette époque, poursuivit Guillaume, vous étiez presque un enfant ; vous pouviez d'autant moins engager l'avenir que vous ne saviez pas même si, un jour, jeme rendrais digne de l'affection que j'ambitionnais.

— Vous vous en êtes rendu digne, Guillaume, je le sais.

— J'ai pris votre silence pour une approbation, votre sourire pour un encouragement... Eh bien, aujourd'hui que j'ai atteint le but que la sollicitude de votre père m'avait indiqué, aujourd'hui que vous devez lire plus distinctement en vous-même, si je vous disais : « Modeste, je vous aime toujours, je vous aime plus que jamais... » que me répondez-vous ?

— Peu à peu, la jeune fille avait repris conscience de sa situation.

— Mon cher Guillaume, reprit-elle, en lui tendant la main, c'est la vérité que vous voulez, n'est-ce pas ?

Le pauvre garçon sentit déjà la première atteinte du coup qui allait le frapper.

— Oui, répondit-il, en s'efforçant de raffermir sa voix.

— J'ai pour vous beaucoup d'amitié, continua Modeste, parce que mes parents vous tiennent en grande estime et que j'ai appris moi-même à apprécier vos bonnes qualités ; je vous crois, plus que personne, appelé à faire le bonheur d'une honnête femme... mais, mon ami, l'amour ne se commande pas ; Dieu le met dans les cœurs, et il ne l'a pas mis dans le mien.

— Modeste, reprit Guillaume en refulant de ses yeux les larmes qui l'oppressaient, je vous remercie de votre sincérité. Que tout soit oublié, non pour moi, car, ainsi que vous venez de le dire, l'amour ne se commande pas, et je voudrais imposer silence à mon cœur qu'il n'en parlerait pas moins ; mais, pour vous, qui n'êtes pas coupable de ma folie et qui ne devez pas souffrir de mon mal... à l'avenir, mon tendre attachement ne se trahira plus au dehors ; tout se passera au dedans... je saurai respecter vos inclinations.

— Mes inclinations ! s'écria Modeste, en rougissant d'autant plus qu'elle le voulait moins.

— Je ne témoignerai aucune jalousie... — Aucune jalousie ! répéta la jeune fille, au comble de l'effroi, que voulez-vous dire, Guillaume ?

— Elle ne savait pas feindre ; son trouble en avait plus, à lui seul, que tout ce qu'avait pu surprendre le fils de Gervaise.

Guillaume était généreux ; il eût pitié de celle qui, avec une si cruelle probité, venait de lui arracher tout espoir.

— Hélas ! reprit-il, je perdrais un peu la tête qu'il ne faudrait pas m'en vouloir ; mes idées se heurtent et se mêlent... je ne sais rien, je ne vois rien s'en venir... Comme Guillaume achevait ces mots, Claude, prêt à partir, sutra dans la salle.

(La suite à demain.)

FRUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 14 Mai 1874. 33

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR VICTOR PERCEVAL

Ces derniers mois pénétrèrent dans le cœur de Guillaume comme une lame d'acier.

— Leurs trois enfants ! pensa-t-il ; bon pour Christian et Modeste, mais moi !

Le fermier et son protégé s'en allèrent dans le clos causer de l'école future.

En traversant la cour, le jeune homme s'arrêta machinalement devant une échelle appuyée contre les espaliers.

— Que regardes-tu donc là ? demanda Claude.

— Rien, le raisin est beau cette année, n'est-ce pas ?

— Il n'y a pas d'excess, répondit maître Francœur.

Modeste était parvenue à refouler ses larmes ; elle aidait sa mère, triste et silencieuse.

— Tu souffres toujours ? demandait Marguerite.

— Un peu moins ; je viens de me baigner les tempes avec du vinaigre.

— C'est donc cela que tes yeux sont rouges ; tu t'en seras mis partout.

Christian arriva vers midi, les traits bouleversés. On se rappelle que l'espèce d'émeute de la nuit précédente l'avait forcé à se réfugier chez Modeste. Tout était bientôt rentré dans le calme ; il avait pu s'échapper sans être aperçu.

— « C'était-il passé ; près son départ ? Un Mais que s'était-il passé ; près son départ ? Un incident quelconque avait-il trahi sa présence ?

— Non, répondit Guillaume.

— Aimes-tu la pêche, les promenades à cheval, les excursions en voiture ?

— A mesure que parlait Christian, Guillaume faisait de la tête un signe négatif.

— Ah ça ! qu'aimes-tu donc ! demanda le jeune baron.

— Mon lieu à raison, reprit Gervaise, ce sont là plaisirs de riches qui ne conviennent point à celui qui n'a ni pain sur la planche, ni farine chez le meunier.

— Cependant, mère Gervaise, fit observer Claude, quand on a bien travaillé, il n'est pas défendu de se distraire.

— Je ne dis pas ; mais il y distraction et distraction. A chacun son lot. Moi, je n'y vas pas par quatre chemins pour dire la vérité à mes enfants, et, tout bellement éduqués qu'ils sont, ils n'en savent pas si long que ceux qui ont appris la vie, non dans les bouquins, mais par l'expérience. Ecoute bien ceci, mon garçon ; garde-toi de faire le monsieur et de devenir trop vaud.

— V'la ! ajouta joyeusement Christian, en manière de péroration.

Gervaise, tout étonnée d'en avoir tant dit, rajusta sa quenouille, reprit son fuseau et s'en alla sur ce morceau d'éloquence, sans saluer ni tourner la tête.

— La sagesse a parlé par la bouche de ma mère, dit Guillaume, heureux d'avoir un prétexte plausible pour décliner les invitations de son frère de lait.

me, tout le monde était mal à l'aise. Modeste n'osait pas lever les yeux, elle prenait mille prétextes pour aller et venir, et Christian, quoique rassuré sur les suites de son équipée, semblait redouter de lui adresser la parole.

— Bah ! dit ce dernier, ce ne sera rien ; c'est l'émotion, c'est la joie, c'est le changement d'air. Nous allons faire à Guillaume de joyeuses vacances, je me charge de lui rendre ses belles couleurs. Aimes-tu la chasse, frère ?

— Non, répondit Guillaume.

RÉUNIONS PARLEMENTAIRES

La gauche républicaine et l'union républicaine se sont réunies lundi dans leurs locaux habituels. En dehors du fort remarquable discours de M. Duclercq qui a présidé la gauche républicaine et que nous signalons à nos lecteurs, ces deux réunions ont eu un caractère essentiellement provisoire. Aucune décision n'a été prise et ne pourra être prise. La ligne de conduite à adopter ne pourra être déterminée que dans quelques jours et lorsque les tactiques des partis seront connues.

Ce que nous pouvons dire c'est qu'à la rue de la Sourdière comme au boulevard des Capucines on s'est beaucoup préoccupé de la question extérieure, de notre situation qui est loin d'être brillante et qui doit inspirer à tous les Français de légitimes inquiétudes.

Dans quelques jours nous serons à même de publier d'importants documents à ce sujet.

De son côté le centre gauche se réunissait sous la présidence de M. Louis La Caze, en l'absence de M. Léon de Malleville empêché. Parmi les députés présents à cette séance, nous pouvons signaler MM. Emile Lenôel, Camille Périer, Léon Say, E. Laboulaye, Calmon, Féry, Lempère, de Marcère, Ricard, de Pressensé, Jules Favre, l'amiral Potbury, Max Richard, Saïat-Pierre (du Calvados), Duclercq, Félix Renaud, Gailly, Philippoteaux, le général Valz, l'amiral Jaurès, Gévelot, Roux, Bethmont, Flotard, Achille Delorme, Arbel, Combarieu, Dauphinot, Bertaud, Malézieux, de Salvandy, René Brice, Ernest Duvivier de Hauranne, Amat, Le Gal La Salle, Guibal, Schérer, Christophe, Lepetit, Fidèle Simon, le comte Rampon, Patisserie.

Les conversations ont principalement porté sur l'état des esprits dans les départements depuis l'application de la loi des maires, et sur les questions diverses qui se rattachent aux projets de lois constitutionnelles dont le ministère aurait l'intention de saisir l'Assemblée nationale.

La façon dont la loi des maires a été appliquée par M. Baragnon nous semble avoir accru l'irritation que ressentait déjà les membres du centre gauche contre le cabinet, principalement contre le ministre de l'intérieur et son sous-secrétaire d'Etat.

Les membres de ce groupe parlementaire justifient ce mécontentement en déclarant qu'ils viennent de constater dans leurs départements que la conduite du cabinet a eu pour unique résultat jusqu'ici d'augmenter le nombre des partisans du régime impérial, et cela sans profit aucun pour le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Il n'a été pris aucune résolution relativement à la discussion des lois constitutionnelles. Il ne pouvait guère en être autrement, puisque le non ignore encore quelles sont les intentions précises du cabinet à ce sujet.

On s'est également entretenu de la question du renouvellement du bureau de l'Assemblée nationale, qui doit avoir lieu dans une prochaine séance. En ce qui concerne le choix du président, on est convenu de ne point opposer de candidat à M. Buffet.

En résumé, le fait important qui ressort de cette séance, c'est que, contrairement à ce que l'on disait depuis un certain temps, le centre gauche reste fermement uni.

Voici le compte-rendu de la séance tenue lundi par la droite :

La réunion des Réservoirs était présidée par M. Ernoul, assisté de MM. de Kerdel, de La Bonillière, Chesnelong, vice-présidents ; de Cazonov de Pradines, Emile Carron, de La Rochejaquelein, secrétaires ; de Terarteron, Amédée Lefèvre-Pontalis, questeurs de ce groupe parlementaire.

MM. Mervilleux-Davignaux, d'Aboville, le duc de Crussol d'Uzès, Blin de Bourdon, Lucien Brun, de Sugny, de Cumont, Ambroise Jonbert, le marquis de Pariz, Martial Delpit, Tailhand, le colonel Octave de Bastard, de Juigné, de Saint-Victor, l'amiral de Montaguac, Dahirel, de Gardavie, Lestourgie, de La Bassettière, Métellat, de Dampierre, du Bodan, de Meaux, de Saint-Pierre (de la Manche), Benoist-d'azy, de Ressaiguy, Combier, de Diebsch, de Lacombe, Politeureau-Villeneuve, de Lur-Saluces, Pagès-Dupont, le comte Loubert, Babie, de Chabrol, de Carayon-Latour.

La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'examen de la question de savoir si l'on devra demander à l'Assemblée nationale de fixer à son ordre du jour la discussion de la loi qui a trait spécialement à l'électorat municipal avant la délibération sur la loi électorale politique élaborée par la commission des Trente. C'est l'honorable M. de Carayon-Latour qui a posé la question. Un certain nombre d'orateurs ont, après lui, fourni d'excellents arguments en faveur de la priorité à donner à cette loi municipale.

MM. Chesnelong, de Terarteron, Amédée Lefèvre-Pontalis, de La Rochejaquelein, Combier, de Cumont et Tailhand ont pris la parole. Les uns ont soutenu qu'il importait avant tout de commencer par régler l'électorat municipal aussi bien dans l'intérêt des communes que pour mettre un terme aux difficultés sans nombre que rencontrent les représentants de l'administration centrale avec le système actuel.

Ces honorables députés ne méconnaissent pas, bien entendu, qu'il peut y avoir urgence à préparer une loi électorale politique, mais ils estiment que celle-ci doit céder le pas à l'électorat municipal.

M. de Cumont et M. Tailhand ont, au contraire, développé les raisons qui exigent, suivant eux, que la priorité soit laissée à la loi électorale politique.

En résumé, les membres des divers groupes de la droite paraissent disposés à conserver l'union ; la réunion a chargé son bureau d'exprimer cette opinion aux bureaux centre droit et au gouvernement.

L'INCIDENT PICCON

M. le président Buffet a donné lecture hier, à l'Assemblée nationale de la lettre suivante :

Monsieur le président, En vous priant de faire accepter par l'Assemblée nationale ma démission de député, j'ai l'honneur de vous soumettre mes explications au sujet d'un toast que j'ai porté dans une réunion privée et auquel la presse a donné la proportion d'un incident politique.

Dès le premier jour j'ai formellement démenti le texte apocryphe publié par un journal de la localité.

Ma dignité ne me permettait pas d'entrer en polémique à ce sujet, et quelque violente, quelque injuste que fissent les attaques dont j'ai été l'objet, j'ai voulu réserver mes explications pour les soumettre au seul juge que je puis reconnaître, l'Assemblée nationale.

J'espère que cette Assemblée appréciera avec impartialité et justice une question qui intéresse l'honneur d'un de ses membres.

Je veux être sincère. J'aurais désiré pouvoir rétablir littéralement le texte de mon discours ; j'ai fait un appel consciencieux à mes souvenirs, et je me suis adressé également à

deux des personnes présentes. Il m'a été impossible de le rétablir quant à toutes les paroles, mais voici le sens exact et complet de ce que j'ai dit :

J'ai d'abord expliqué que si je me servais de la langue italienne, c'était par courtoisie pour les convives auxquels je répondais. J'ai remercié ensuite les délégués de la ville de Coni du toast porté à la ville de Nice.

J'ai dit que Nice avait toutes mes affections et que je plaçais ses intérêts au-dessus même de ceux de ma famille ; que la cession de Nice avait été pour l'Italie un sacrifice fait à sa grandeur ; que si, au début, j'avais été hostile à l'annexion, je l'avais loyalement acceptée dès que cette annexion était devenue un fait accompli ; que, si on pouvait à Nice conserver des sympathies pour notre ancienne patrie, ces sentiments ne devaient jamais dégénérer en agitation et que notre pays devait continuer à être calme ; que, si jamais son retour à l'Italie devenait possible, ce ne pouvait être qu'à la suite de traités librement consentis par les deux nations, et que cet événement d'ailleurs ne pourrait se réaliser que lorsque depuis longtemps je serais descendu dans la tombe.

M'adressant maintenant à l'Assemblée, je lui demande à elle qui est l'expression souveraine de la nation, s'il est possible de trouver dans ce discours une pensée, une intention qui puisse froisser la susceptibilité même la plus exagérée du sentiment national.

Je dois ajouter, avant de terminer, que pour apprécier justement mes paroles, il faut ne pas perdre de vue le caractère de la réunion dans laquelle elles ont été prononcées et les circonstances au milieu desquelles je me trouvais.

Mes explications ne sont pas une défense, elles sont l'expression loyale de la vérité et c'est un devoir de déference que je remplis envers l'Assemblée.

J'ai l'honneur, monsieur le président, de vous offrir l'hommage de mes sentiments respectueux.

PICCON.

La démission est acceptée.

M. Costa de Beauregard monte aussitôt à la tribune et dit :

Personne ne pourrait rendre solidaires les départements de la Savoie des sentiments italiens et des regrets exprimés par certaines personnes. En Savoie, nous sommes divisés par les questions politiques ou religieuses, mais, au moment du péril national, républicains et monarchistes se trouveront unis au cri de : Vive la France ! (Applaudissements prolongés.)

Visites du maréchal de Mac-Mahon

A L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE ET AU COLLÈGE HENRI IV

Le maréchal président a visité avant-hier lundi, à deux heures et demie, l'École polytechnique. Le maréchal a été reçu à l'entrée par le directeur de l'École, le général Durand de Villiers, accompagné de tout le personnel de l'établissement.

Toute l'École était en grande tenue et sous les armes.

Le maréchal a parcouru les rangs, témoignant une grande satisfaction de la bonne tenue des élèves ; puis il a adressé aux polytechniciens une courte allocution. Il leur a dit qu'il était très-satisfait de trouver dans leur promotion le même zèle, le même esprit de corps, la même ardeur au travail que chez les élèves qui les avaient précédés.

Le maréchal a ajouté qu'il était heureux de constater que, malgré la grande quantité de jeunes gens recrutés cette année à l'École, la génération actuelle était à la hauteur des promotions précédentes.

Les élèves ont répondu à cette brève, mais chaleureuse allocution, par de vifs applaudissements.

Le président de la République a parcouru ensuite les diverses parties de l'établissement et s'est retiré vers quatre heures, en accordant à toute l'École un congé avec la permission de minuit, autrement dit, dans le style pittoresque de l'École, ce qu'on appelle la prolonge. Toutefois, les élèves étant en deuil par suite de la mort récente d'un de leurs condisciples, l'entrée des théâtres leur est, ce soir, rigoureusement interdite.

Nous trouvons dans le Constitutionnel les détails suivants sur la visite du président de la République à l'École Henri IV et au collège qui y a passé des six bataillons des lycées de Paris :

Dès trois heures et demie, le bataillon du collège Stanislas, portant guidon blanc et violet, entré dans la grande cour et formait les faisceaux ; puis arrivaient successivement Saint-Louis, avec guidon blanc et rouge foncé ; le bataillon du lycée Poateaux, dont l'uniforme rappelle celui des mobiles, avec guidon blanc et jaune ; Louis-le-Grand, avec guidon blanc et bleu ; Rollin, avec guidon blanc et marron, pendant que le bataillon du lycée Henri IV, portant guidon rouge et blanc, attendait l'arme au pied.

Toutes les fenêtres des dortoirs étaient garnies d'invités, depuis le premier jusqu'au troisième étage.

À quatre heures et quelques minutes, M. le ministre de l'instruction publique faisait son entrée et les élèves présentaient aussitôt les armes. M. de Fourtoul était accompagné de M. Mourier, vice-recteur de l'Académie, des généraux de Geslin, Noël et Pradier en uniforme, de M. Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, et des proviseurs des lycées.

Les manœuvres ont alors commencé. Au commandement de M. le capitaine Grellet, commandant en premier l'École normale militaire de gymnastique de la Faisanderie, et de son second, M. le capitaine Berthier, les élèves ont successivement exécutés les divers exercices de l'école de peloton et de bataillon. Tous ces exercices ont été exécutés avec un ensemble remarquable. Le ministre, et surtout les généraux présents, en ont exprimé hautement leur satisfaction.

Le ministre a ensuite félicité les maîtres, dont les efforts étaient couronnés de succès, et les élèves qui avaient fait preuve d'intelligence et de discipline. M. le ministre a particulièrement insisté sur ce dernier point.

C'est la discipline, a-t-il dit, qui est, pour ainsi dire, l'élément vital de la société ; c'est par elle qu'on arrive à faire des hommes vraiment forts, c'est-à-dire des hommes aptes à tous les travaux et qui ne manquent jamais au devoir.

L'incendie du faubourg Saint-Antoine

Hier, vers cinq heures du soir, rue de Cîteaux, faubourg Saint-Antoine, raconte Paris-Journal, une colonne épaisse de fumée sortit brusquement des soupiraux de la maison qui porte le n° 33.

Le feu avait pris à un tonneau d'essence dans les caves de M. Villain, marchand de couleurs.

Bientôt les flammes gagnèrent le premier étage, et, au bout de quelques minutes, la maison tout entière brûlait.

Dans un passage contigu à cette maison, se trouve un chantier de bois de construction appartenant à M. Brulont, dont ce passage porte le nom.

Presque aussitôt le feu prit aux bois, et la maison et le chantier ne furent plus qu'un immense brasier.

Tout le passage est construit en bois et en plâtre ; il est occupé en grande partie par le chantier, des remises, un lavoir et les écuries de M. Delperrier, vétérinaire.

Tout cela s'enflamma comme un paquet d'allumettes. Bientôt les maisons voisines, le 35, le 37, de la rue de Cîteaux, le passage Drian-court, l'impasse Druiant, plus de vingt maisons prirent feu.

Les malheureux locataires se sauvaient affolés, sans songer à emporter ce qu'ils avaient de plus précieux.

Des mères oublièrent leurs enfants, des femmes couraient dans la rue à moitié nues. Les agents de la mairie du 11^e arrondissement et les pompiers de la caserne Sévigné, accourus au pas de course, sous le commandement de M. le capitaine Feydeau, organisèrent les premiers secours.

Dans la maison qui porte le n° 37, rue de Cîteaux, des cris déchirants partaient du cinquième étage : c'étaient deux malheureux enfants enfermés par leur mère, qui était sortie porter de l'ouvrage en ville. Deux hommes courageux, MM. Vouy et Magne s'élançant dans l'escalier que les flammes gagnaient déjà, montèrent jusqu'au cinquième étage, enfoncèrent la porte et sauvèrent les enfants.

Au 33, un enfant de six mois avait été oublié dans son berceau par sa mère affolée de peur ; les pompiers accrochèrent une échelle à l'appui de la fenêtre, montèrent malgré la fumée qui les aveugle et redescendirent le pauvre petit être enveloppé dans un drap.

Mais une autre mère avait laissé au troisième étage du n° 37 un enfant malade ; quand on voulut le sauver, il était trop tard, l'escalier et tout l'intérieur de la maison s'écroulaient.

Bientôt arrivèrent les pompiers de la caserne du Château-d'Eau, ceux des mairies du 3^e, du 4^e, du 11^e, du 20^e et du 13^e arrondissement.

A six heures, M. de Saint-Martin, colonel des pompiers, et M. de Sainte-Claire Deville, commandant, étaient sur le lieu du sinistre.

À six heures et demie on amena les deux pompes à vapeur.

Elles furent placées rue de Cîteaux et leurs jets puissants ralentirent le progrès de l'incendie. Vingt pompes ordinaires furent mises en batterie rue de Cîteaux, rue Crozatier, passage Brulont, passage Drian-court et impasse Druiant.

Vers sept heures arrivèrent M. Ansat, chef de la police municipale, M. Léon Renault, préfet de police, et le général Geslin, commandant la place de Paris.

Les agents des 12^e et 11^e arrondissements, conduits par MM. Munk et Caranja, officiers de paix, vinrent les premiers, mais bientôt des détachements furent envoyés de tous les autres arrondissements, sous le commandement de leurs officiers de paix.

Des compagnies du 113^e de ligne, du 116^e, du 55^e, une compagnie d'infanterie de marine vinrent aussi renforcer les agents.

Quant on vit cet immense brasier, la terreur fut au comble dans tout le quartier. Les habitants de la rue Crozatier et du faubourg Saint-Antoine jetèrent par les fenêtres leurs meubles et ce qu'ils avaient de plus précieux.

Un homme recut une table sur la tête ; on le transporta aussitôt dans une pharmacie, faubourg Saint-Antoine, mais son état est presque désespéré.

Vers sept heures et demie, au moment où les pompiers, pénétrant dans les maisons du passage Brulont, cherchaient à faire la part du feu, un compteur gaz fit explosion, et un malheureux sergent-major, le sieur Denis, est la figure entièrement brûlée.

Un autre pompier, un caporal, recut une poutre enflammée qui lui brisa l'épaule droite. Dans les écuries de M. Delperrier, vétérinaire, se trouvaient plus de vingt chevaux, et presque autant dans les écuries de M. Brulont. C'est à peine si on a pu en sauver trois ou quatre.

ce, M. le préfet du Rhône est parti pour Paris hier matin.

Il est allé rejoindre M^{me} la comtesse Ducros qui était partie il y a quelques jours déjà.

Nous avons publié hier le communiqué adressé au Progrès au sujet du conseil de révision de Monsols.

Ce communiqué portait que M. Michaud, conseiller général, s'était excusé de ne pouvoir pas se présenter au conseil de révision, en invoquant des occupations antérieures.

Un de nos confrères nous apprend qu'en réponse à la lettre d'excuses du conseiller général, M. le préfet a relevé M. Michaud de ses fonctions d'agent comptable des salles d'asile.

Le bulletin des actes administratifs du ministère de l'instruction publique a publié un arrêté ministériel décidant qu'il y a lieu de pourvoir, d'une manière définitive, à la chaire de géologie et minéralogie, vacante à la Faculté des sciences de Lyon.

Le Journal de Vevey annonce que le gouvernement vaudois, par l'intermédiaire de M. le ministre Kern, a obtenu du gouvernement français que le corps du peintre Gleyre, provisoirement déposé au cimetière de Montparnasse, fut rendu à la Suisse, sa patrie.

La famille et les ex-cuteurs testamentaires du défunt ont consenti à cette translation.

La Société nationale d'encouragement au bien, de Paris, a décerné à M. le docteur Brochard, rédacteur en chef du journal la Jeune Mère, pour ses travaux sur l'enfance, la plus haute, la plus enviée de ses récompenses, une couronne civique.

L'année dernière, une pareille récompense avait été décernée à M. Marbeau, fondateur des crèches, et à M. Demetz, fondateur de la colonie pénitentiaire de Metzray.

M. Guillaume, ancien chef de bataillon de génie, vient d'être nommé commandant du bataillon de sapeurs pompiers de notre ville, en remplacement de M. Barqui, qui occupait ce poste depuis plusieurs années.

Cette mesure doit se rattacher à un projet formé par M. le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, pour la réorganisation des corps de sapeurs-pompiers dans toutes les communes de France.

Tous les officiers de la milice seraient nommés par décret du pouvoir exécutif ; quant aux sous-officiers, leur choix serait laissé au maire et au commandant de la compagnie.

Un journal se rend-il coupable du délit de diffamation en publiant des faits constatés par des procès-verbaux de police et en faisant connaître les jugements rendus par les tribunaux correctionnels ? La question vient d'être soumise au tribunal de Lille dans un procès en diffamation, intenté par M. Debrabant, cabaretier à Roubaix, à M. Alfred Rebourt, directeur-proprétaire du Journal de Roubaix.

Après plusieurs remises, l'affaire a été plaidée à l'audience de mercredi dernier. Le tribunal a acquitté M. Alfred Rebourt, directeur du journal, et condamné M. Debrabant aux frais.

On sait qu'aux termes de l'article 4 de la loi du 30 mars 1872, l'Assemblée nationale a exempté du droit de timbre auquel sont soumis les quittances, reçus ou décharges de toute nature, les reconnaissances et reçus donnés, soit par lettres, soit autrement, pour constater la remise d'effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser.

Un très-grand nombre d'industriels et de commerçants s'étaient, par suite, demandé si cette exemption était applicable aux lettres d'accusés de réception d'effets de commerce, contenant, suivant l'usage, la mention : pour solde de facture ou de compte.

M. le ministre a pensé que les dispositions bienveillantes de la loi que nous venons de rappeler n'avaient eu d'autre objet que de favoriser la circulation des effets de commerce à négocier, à accepter ou à encaisser, et n'avaient nullement porté atteinte à la règle précédemment édictée par les articles 18 et 20 de la loi du 23 avril 1871, qui veut que tout écrit constatant la libération d'une créance supérieure à la somme de 10 fr. soit soumis au droit de timbre.

Il a décidé en conséquence que tout reçu d'effets de commerce pour une somme supérieure à 10 fr., du moment où il portait que lesdits effets étaient remis en paiement d'une dette, ne pouvait bénéficier des dispositions exceptionnelles de l'article 4 de la loi du 30 mars 1872 précitée.

En d'autres termes, l'exemption de l'impôt s'appliquera désormais exclusivement à la décharge ou au reçu des effets, mais ne s'étendra pas à la quittance résultant de l'écrit qui constate que la remise de l'effet est acceptée comme mode de paiement pour solde ou pour à-compte.

La température actuelle ne permet pas encore aux promeneurs habituels de Bellecour de fréquenter chaque soir leur place favorite.

M. Mangin, directeur des concerts, s'est donc vu obligé de renvoyer à une époque indéterminée l'ouverture de ses soirées musicales, qui commenceront aussitôt que le temps le permettra.

Nous rappelons à nos lecteurs que le service d'été sur la ligne des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée commencera lundi prochain, 18 mai.

M. Guillaume, restaurateur, rue Saint-Etiennette, ancien commandant du corps des gardes-urbains, au 4 septembre, vient d'être arrêté pour des faits identiques à ceux qui ont déjà motivé l'incarcération des sieurs Bandy et consorts.

faites à sa femme.

Il y a près de deux mois, Roche à main armée chassait sa femme du domicile conjugal, sous le prétexte qu'elle se conduisait mal, ce que d'ailleurs rien n'établissait.

Le dimanche 10 courant, il se présenta dans un café où sa femme demeurait et où elle est occupée presque toute la semaine.

Il lui fut deux bouteilles de vin et s'en alla à l'heure de la fermeture.

À peine dehors, il frappa à la porte, fit un grand vacarme, et tira de sa poche un couteau, en disant qu'il voulait tuer sa femme parce qu'elle lui avait enlevé un revolver de 30 francs.

On courut chercher la gendarmerie ; mais sur ces entrefaits Roche était allé se coucher. Hier, il revint dans le même établissement, et tirant de son paletot un énorme couteau, le bandit menaçait encore une fois sa femme de la tuer si elle ne lui rendait pas son revolver.

L'inculpé était ivre.

Le maître de la maison envoya chercher la gendarmerie. Roche partit aussitôt et se dirigea vers l'hôtel de ville de Givors.

Mais il fut arrêté bientôt et conduit à la prison.

À diverses reprises, Roche avait déjà dit à ses voisins que sa femme ne mourrait que de sa main.

Des marins de Givors ont retiré du Rhône, le 10 mai dernier, le corps d'un vieillard qui semblait avoir séjourné plusieurs jours dans l'eau.

On crut d'abord qu'un crime avait été commis sur la personne de cet homme, car il portait une corde au cou.

Mais le médecin chargé d'opérer les constatations légales, croit que ce vieillard, nommé Joseph Larochette, s'est suicidé.

Un vol a été commis dans la nuit du 11 au 12 mai, dans la maison portant le numéro 60 de la rue de la Pyramide.

Le propriétaire de cette maison loge à la nuit un certain nombre d'Italiens.

Des voleurs se sont introduits dans une chambre occupée par quatre ouvriers mineurs travaillant au chantier du chemin de fer de Montbrison.

Ils ont ouvert la porte de la chambre avec effraction, et ont pris à l'intérieur une somme de 363 fr. et deux montres en argent.

Le vol a été commis nuitamment, les quatre mineurs faisant partie du chantier de nuit.

Jusqu'ici, aucun indice n'a pu mettre la police sur la trace des malfaiteurs.

AVIS AUX SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. — Dimanche prochain, 17 mai, à 9 heures du matin, au siège de la 112^e (Union lyonnaise), rue Stella, 3, aura lieu une assemblée générale de toutes les sociétés de secours mutuels de Lyon, adhérentes ou non adhérentes au comité général.

Cette réunion étant très-importante chaque société est invitée à s'y faire représenter.

Nous sommes priés d'annoncer que la prochaine réunion de la société d'économie politique n'aura pas lieu vendredi prochain ; elle est renvoyée au vendredi 22 mai. Dans cette séance, qui sera la dernière de l'année 1873-1874, M. Hurbin Lefèvre traitera la question des écoles de commerce, considérées au point de vue du développement de notre commerce extérieur.

Saint-Etienne est un lieu de prédilection pour les médians et les filous de tout sexe et de tout âge.

Les premiers vous attendent à la gare et vous poursuivent à travers la ville. Les seconds guettent leur proie sur les places publiques et le long des rues.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — Notre correspondant spécial de Marseille nous écrit à la date du 12 mai :

Laissez-moi vous annoncer la publication d'un Mémoire sur le conflit survenu entre M. J. de Tracy, préfet des Bouches-du-Rhône et M. A. Labadié, président du conseil général, à l'occasion de l'article 29 de la loi du 10 août 1871.

Ce document, dû à la plume de M. Labadié, contient, outre des éléments complets d'appréciation, des renseignements et des observations utiles, soit pour la connaissance des faits, soit pour l'interprétation de la loi.

À ce travail qui sera distribué demain à tous les membres de l'Assemblée nationale et au conseil d'Etat est joint un plan très-détaillé de l'escalier particulier dont l'existence a été niée par M. Numa Baragnon au sein de la commission de permanence. M. Labadié joint à son mémoire une lettre adressée au président du conseil d'Etat.

D'autre part, M. Bouquet, président de la commission départementale, vient d'adresser à un journal de la ville une lettre dans laquelle est relatée la négociation de M. Numa Baragnon, au sujet de ce fameux escalier.

Il est évident, dit M. Bouquet, que cet escalier n'est pas souterrain, mais il est précédé d'un couloir obscur, qui n'est traversé d'ordinaire que par les employés de la préfecture.

Dimanche, une messe a été célébrée dans le sanctuaire de Notre-Dame-de-la-Garde, pour attirer la protection divine sur l'armée, carliste. À l'issue de la cérémonie, une adresse, préparée d'avance, a été signée par tous les assistants. Dans ce morceau de littérature politico-sacrée, dédié à la duchesse de Madrid, on rencontre des passages tels que celui-ci : « Les royalistes de Marseille, réunis aux pieds de Marie, reine de France, etc., etc. » Et plus loin : « En saluant, à l'avance, l'entrée dans Madrid du nouveau Charles VII, le Victorieux, nos cœurs pensent aussi à la France et à Henri V. » On n'est pas plus clairvoyant.

Il y a pourtant à compter avec le suffrage universel qui continue à se montrer impitoyable, mais il est possible que les hommes qui gèrent aujourd'hui les affaires de la ville trouvent le moyen de couper d'un seul coup les sept têtes de l'Hydre. — J'apprais aujourd'hui que le chef du bureau des listes électorales, vieil employé nommé sous l'empire et doué de connaissances spéciales, vient de recevoir un congé (imposé) de trois mois.

Le sous-chef de bureau, ancien employé aussi, vient également d'être éloigné de ce service.

M^{me} Louise Colet, auteur de l'Italie et des Italiens, vient d'arriver dans notre ville ; elle est descendue à l'hôtel des Colonies.

Maison FICHET, de Paris, COFFRES-FORTS, à Lyon, 2, place de la Bourse.

Faillite

Charlier, bijoutier, rue Donnée, 1. Juge-commissaire, M. Vautier. Syndic provisoire, M. Dode, rue Sainte-Catherine, 13. Date du jugement, 12 mai 1874.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles CORNILLON, BELLE et FABRE, qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de décès de Monsieur Pierre CORNILLON, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu jeudi 14 courant, à 11 heures 1/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Sala, 19, pour se rendre à l'église d'Alais, et de là, au cimetière de Loyasse.

COUR D'ASSISES DU RHÔNE

Audience du mardi 12 mai 1874

PRÉSIDENCE DE M. VERNE DE BACHELARD.

Première affaire.

Eugène Chifflet, garçon boucher, âgé de 20 ans, a été déclaré coupable de faux en écriture de commerce. Il avait fabriqué plusieurs billets portant la signature de M. Martin, entrepreneur de maçonnerie, et de M. Camaret, tailleur de pierres.

Grâce à l'admission de circonstances atténuantes, il n'a été condamné qu'au minimum de la peine, deux ans de prison.

Deuxième affaire.

Le jury a eu

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 12 mai, 3 h. 50 soir.

Le centre droit renouvellera son bureau vendredi. Il a décidé de repousser l'urgence de tout projet important qui serait déposé, si la réunion n'en avait pas préalablement délibéré.

Paris, 12 mai, 8 h. 30, soir.

On assure que le projet sur la chambre haute sera déposé seulement lundi. Les bureaux de la droite, du centre droit et du comité directeur de la droite ont tenu une séance qui a duré jusqu'à six heures, pour examiner si la loi électorale doit être discutée avant la loi municipale.

Après une longue discussion, la question n'a pas reçu de solution; l'accord ne semble pas exister sur ce point.

La réunion a chargé les présidents des deux groupes de conférer avec le gouvernement et de s'entendre avec lui. On croit que la question viendra vendredi devant la Chambre.

Les bureaux des trois groupes de la gauche se sont réunis également dans l'après-midi.

Rome, 12 mai.

La Chambre discute le projet de loi établissant la régie des tabacs en Sicile.

M. Minghetti défend de nouveau le projet et déclare qu'il ne peut accepter aucun ordre du jour suspensif ou contre le projet, n'assurant pas la somme demandée par le projet.

La Chambre adopte un ordre du jour proposé par M. Rudini, mais qui n'est pas accepté par le ministre. Il déclare ne pas pouvoir suspendre le monopole des tabacs en Sicile, sans assurer, par un autre moyen, une recette certaine au Trésor.

Le mouvement du maréchal Concha a commencé aujourd'hui. Sur trois divisions composant l'armée, 10 bataillons sont restés à Bilbao.

Des troupes sont envoyées par mer à Saint-Sébastien pour marcher sur Miranda.

Les carlistes fortifient Arlaban, sur les confins d'Alava en Navarre.

Estella est menacée de près par la division de Tassara.

Elio a lancé un décret portant que tout individu exprimant une opinion défavorable aux carlistes sera fusillé.

De fréquentes escarmouches ont lieu autour de Bilbao.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 5 HEURES.

Paris, 13 mai, 7 h., m.

M. D'Audiffret-Pasquier, président du centre droit, a dit à la réunion d'hier: ce qui fait la force du centre droit c'est que ses membres n'ont pas d'ambition.

Le cabinet ne trouvera pas de concurrent parmi eux; nous soutiendrons énergiquement le ministère dans la voie de la constitution des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon; notre appui, nos conseils ne lui feront pas défaut.

Le conseil municipal de Paris a réélu M. Vautrain président.

Le jury d'expropriation accordé aux fabricants d'allumettes 2,773,000 fr.

Le ministre de l'intérieur a envoyé 10,000 francs pour les incendiés de la rue Crozatier.

BOURSE DE PARIS

du 13 mai

Table with columns: COMPANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSA. Rows include 3 0/0, 4 1/2, 5 0/0, 5 1/2, 6 1/2, 7 1/2, 8 1/2, 9 1/2, 10 1/2, 11 1/2, 12 1/2, 13 1/2, 14 1/2, 15 1/2, 16 1/2, 17 1/2, 18 1/2, 19 1/2, 20 1/2, 21 1/2, 22 1/2, 23 1/2, 24 1/2, 25 1/2, 26 1/2, 27 1/2, 28 1/2, 29 1/2, 30 1/2.

TERME

Paris, le 13 mai 1874

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 59 75, 54 65, 66, 115, 296, 573, 373, 403, 405, 717, 307, 381, 385, 93 1/4.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 12 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 70 Org., 45 Tr., 46 Gr., 1 Bob., 1 Lait.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 46 Org., 42 Gr., 48 Div., 48.

SAINT-ETIENNE, 12 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 10 Org., 18 Tr., 18 Gr., 28.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 3 Org., 15 Tr., 8 Gr., 16.

AGENAS, 12 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 7 Org., 10 Tr., 10 Gr., 47.

AVIGNON, 12 mai.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 4 Org., 4 Tr., 4 Gr., 5.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, BRÉSIL, ALGERIE, MAROC, INDIENNE, CHINE, JAPON, POIDS. Rows include 2 Org., 2 Tr., 2 Gr., 2.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

du 13 mai.

PAR BOULADE, INGÉNIEUR-OPTICIEN

Table with columns: THERMOMÈTRE, PRESSION, ÉTAT DU CIEL, VENT. Rows include 7-8/10, 9-8/10, 0.745, couvert, N mcd.

Le baromètre est très-haut sur l'Ecosse et la Scandinavie, mais des dépressions très sensibles existent sur l'est de la France, la Turquie, la Grèce et l'Italie, ce qui contribue à l'appel des vents du N; aussi la température a encore baissé sur la France, l'Angleterre et l'Australie.

Tourais, Cherbourg, vent assez fort par places, mer tranquille.

Valentia, Brest, vent faible, ciel nuageux ou couvert.

Palermo, Perpignan, pression faible, vent fort sur les côtes de Provence, mauvais temps en Italie.

Paris: température hier 6 h. matin + 3° 8/10, à midi + 11° 3/10, baromètre, 0,761.

La Poudre Tachet

est la meilleure pour la destruction des insectes. — E. GALZY, successeur, rue Bugeaud, 28, à Lyon. 2701

Crédit Lyonnais

A partir du 1er mars, le CRÉDIT LYONNAIS bonifie à ses déposants les taux et intérêts ci-après:

5 00

pour les bons à échéance de six mois et au-delà.

4 00

pour les comptes remboursables à cinq jours d'avis.

3 00

pour les dépôts remboursables à vue. Il délivre des chèques sur sa succursale de Paris et ses agences de Marseille, Londres, Saint-Etienne, Grenoble et Maçon. 2547

CAISSE DE PRÊTS

RENOUVELLEMENT, L'ACHAT DES RECONNAISSANCES DU MONT-DE-PIÉTÉ

et avances sur dépôt de valeurs mobilières.

SOCIÉTÉ EN COMMANDE

Capital : 200,000 francs

Raison sociale : H. D'ALBY et C^e

ÉMISSION

de 1,000 Actions à 200 Fr.

rapportant 15 francs d'intérêt annuel et 50 0/0 dans les bénéfices.

VERSEMENTS

25 francs en souscrivant ;

50 francs à la répartition ;

50 francs le 15 août 1874 ;

75 francs le 15 janvier 1875.

Un acompte de 600 l'an sera bonifié sur les versements antérieurs.

La Société ne fait aucune opération aléatoire, elle ne fait des avances que contre bonne garantie et sur le dépôt de valeurs la mettant à l'abri de toutes chances de perte.

C'est donc un placement offrant toute sécurité et très-avantageux.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 15 au 25 mai 1874

A LYON, au siège social, chez M. D'ALBY, 100, rue de l'Hôtel-de-Ville, où les prospectus et statuts sont à la disposition du public et envoyés franco à toute demande affranchie. 2971

OBLIGATIONS DES CHEMINS DE FER OTTOMANS

Tirage du 1er juin. — 50 lots : 400,000 fr.

CRÉS LOT 300,000 FR.

En versant dix francs pour une obligation, quarante-cinq francs pour cinq obligations ou quatre-vingts francs pour dix obligations chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon, on participe aux chances de ce tirage. 3014

CONFECTIONS

POUR DAMES

et Costumes complets

Nouveaux modèles de Paris pour la saison d'été.

BLANCHET, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1. 2630

Savonnerie Marseillaise

50, rue Centrale, 50

BAISSE DE PRIX

Huile d'olive supérieure... 1 15 le 1/2 kilogramme

Sésame... 1 15

Savon blanc... 90 le kilogramme

Savon bleu... 85

Savon noir... 80

2411

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 45

IMP. A. STORCK, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 78.

Il fabriqua de faux bons du Trésor français, et, à plusieurs reprises, parvint à les négocier.

À raison de ces faits, la cour d'assises de la Seine, le condamna le 18 février 1870 aux travaux forcés à perpétuité, par contumace.

Moulin parvint à dépister toutes les recherches de la police. Vers la fin de 1871, il fabriqua, à Hombourg, de faux certificats de rente française (n° 1871), puis il vint à Metz, où il renoua ses relations d'amitié déjà anciennes avec Dumont.

Dumont, ancien huissier, forcé de vendre son office, était allé tenter la chance du jeu à Hombourg. C'est là qu'il connut Moulin, qui se faisait appeler Blanchard.

Moulin, sous le nom de Dumont et un sieur Lucas, non retrouvé, se rendirent à Paris où ils trouvèrent de Paul.

Un autre nommé Noble ou de Mambourg, — c'était les noms qu'il se donnait, — prit un autre nom, celui de Ducharme, et alla à Mulhouse pour y négocier deux faux certificats, qu'il déposa à la banque, contre un prêt de 20,000 fr. qui lui furent comptés.

Il opéra d'accord avec Lucas et de Paul. Trois dépêches télégraphiques saisies chez Moulin établissent l'accord parfait de Noble avec ses affidés.

La première est adressée de Mulhouse le 2 novembre à Reymond, en gare, à Colmar. Les deux autres étaient adressées à Paul, l'ami de Noble, qui avait mis en relation avec Lucas, et Lucas avec Moulin. De Paul recevait le 4 novembre la dépêche suivante de Noble :

« Revénu Mulhouse, demain terminerez, prévenez Léon.

Le 5 novembre, deuxième dépêche de Bâle, de Noble à de Paul :

« Serai demain à Paris, affaire conclue, prévenez Meyer.

Le 5 novembre, Noble partait et arrivait à Paris le 6 novembre, où l'attendaient Moulin, Lucas et de Paul.

Noble fut arrêté à Paris, on le transféra à Nanterre pour le mettre à la disposition de M. le juge d'instruction ; mais à la gare de Macon il réussit à s'évader.

Après l'arrestation de Moulin à Bellegarde, le 10 novembre 1872, de Paul et Lucas se rendirent à Nice ; ils empruntèrent 15,000 fr. au changeur Ruffin contre la remise de deux faux certificats de 1,000 fr. de rente.

Lucas n'a pu être retrouvé ; mais de Paul comparut devant la justice sous l'accusation d'avoir été le complice des négociations faites à Mulhouse et à Nice.

Avant qu'il soit procédé à l'interrogatoire, M. Lançon, défenseur de Dumont, demanda acte de ce que l'acte d'accusation, lu au commencement de l'audience, est précisément celui qui a été lu à Bourg, et que les questions posées au jury sont celles jugées illégales par la cour de cassation.

Après avoir entendu M. l'avocat général Brignole, la cour rend un arrêt donnant acte de la lecture de l'acte d'accusation, mais déclarant qu'il n'y a lieu de statuer sur la seconde partie des conclusions de la défense, attendu qu'il n'y a pas eu encore de questions posées au jury.

M. le président interroge ensuite les deux prévenus, qui répondent avec beaucoup d'intelligence et de netteté ; ils ont ignoré complètement les agissements criminels de Moulin. De Paul, jeune homme ayant tout à fait l'air d'un parfait gentleman, explique qu'il a été en relations avec Noble pour des affaires de commerce ; les dépêches saisies ne lui étaient pas destinées, bien qu'elles portaient son adresse ; il devait les remettre à Noble.

Après l'interrogatoire de Dumont et de Paul, l'audience est levée et renvoyée au lendemain.

Nouvelles du Main

PARIS

Correspondance spéciale du Journal de Lyon.

12 mai.

Les partis en sont encore à s'observer. Toutefois la réunion des Réservoirs d'hier a posé une première question qui n'est pas résolue à l'heure où je vous écris, mais qui le sera sans doute avant la fin de la séance : commencera-t-on par la loi électorale municipale, ou par la loi électorale politique ?

Beaucoup de députés, à droite, veulent ajourner la loi électorale politique, conformément aux adjurations des journaux légitimistes, mais il est certain que le gouvernement désire au contraire ajourner la loi électorale municipale, et le centre droit vient tout à l'heure de se prononcer dans le même sens.

Il est donc possible que la droite se décide, en désespoir de cause, à suivre le gouvernement, qui retrouverait d'ailleurs à gauche bien plus que l'équivalent des déflections de droite.

Toutefois, si la droite cède, elle exigera, à titre de compensation, quelques concessions sur l'esprit et la lettre du projet de Chambre haute : c'est même, m'assure-t-on, dans la rédaction finale de ce projet que le cabinet placera les éléments d'une entente avec la droite.

Vous vous souvenez que M. de Broglie, dans son exposé du 28 mars devant la commission des Trente, avait émis l'opinion qu'une loi sur le pouvoir exécutif était inutile, la loi dite des Trente et la loi sur la Chambre haute suffisant ensemble à toutes les nécessités. Quant à la transmission du pouvoir exécutif, M. de Broglie la remettait aux deux chambres réunies en congrès pour statuer sur la vacance et pourvoir à toutes les exigences de la situation.

Dans l'intervalle, entre la décision du congrès et la mort du maréchal, le président de l'une des deux Chambres serait investi du pouvoir exécutif.

D'après une correspondance adressée à la Nouvelle Presse Libre de Vienne, et que plusieurs journaux reproduisent comme une nouveauté, les propositions déjà faites par M. de Broglie, à la fin de la session dernière, y sont présentées comme la base de la transaction

récentement imaginée par le cabinet pour rentrer la droite ; une dépêche adressée au Times donne, sous une autre forme, les mêmes informations. Seulement, il est dit dans ces deux feuilles que le congrès élirait un nouveau président ; or M. de Broglie n'allait pas jusque-là, puisqu'il faisait table rase de tout ce qui pouvait limiter la souveraineté discrétionnaire des deux Assemblées réunies.

Comme ce projet a soulevé les protestations de l'extrême droite, il est peu probable que M. de Broglie, s'il a voulu transiger, l'ait égrégé. D'après mes renseignements, le cabinet aurait supprimé en l'honneur de la droite l'attribution du pouvoir exécutif au président de l'une des deux chambres ; l'intérim ne serait pas rempli du tout. La droite se figure qu'en présence de ce vide, les deux assemblées se précipiteraient dans la monarchie pour en finir. Telle serait la transaction sous sa dernière forme.

Il est vrai que d'après d'autres informations, également très-sérieuses, le gouvernement irait au besoin jusqu'à supprimer même le congrès des deux chambres. Rien ne serait stipulé pour le lendemain de la mort du maréchal : Dieu ferait le nécessaire. Je ne puis pas croire que le cabinet se prête à une combinaison aussi nettement révolutionnaire, puisqu'elle mettrait le sort même du pays à la merci d'un accident à chaque instant possible. Et pourtant il ne faut jurer de rien, si l'on tient compte de l'acharnement que met le ministère à garder le pouvoir et des sacrifices qu'il a déjà faits au maintien de la coalition disparate dont il est la parfaite expression.

Les concessions dont je viens de parler suffiront évidemment pour rallier la plus grande partie de la droite ; mais j'ai lieu de penser qu'elles paraîtront excessives à une partie du centre droit qui répugnerait à admettre cette permanence du pouvoir constituant au profit de deux Assemblées, dont l'une pourrait fort bien être républicaine, et surtout si l'autre est constituée sur des bases aristocratiques. Le centre droit désirerait d'ailleurs une vice-présidence dont le titulaire serait nommé par l'Assemblée actuelle, ce que si la gauche ni la droite ne voudront admettre.

On peut dire, en résumé, que le cabinet va tenter d'abord la reconstitution de la majorité du 24 mai ; s'il n'y réussit pas, il s'efforcera d'attirer une partie du centre gauche, la nuance de Goulard, en maintenant toujours comme noyau l'union de la droite modérée et du centre droit.

Beaucoup de monde aujourd'hui à Versailles, d'après ce qui m'est rapporté. On se racontait un mot assez curieux du duc de Broglie.

— Eh bien ! où en est la crise ? lui demandait un député.

— Nous transigeons, a répondu le duc.

Au commencement de la séance on a lu la lettre de démission de M. Piccon. M. Piccon s'avoue séparatiste, mais il déclare qu'il est resté et qu'il restera fidèle à sa nouvelle patrie jusqu'à ce qu'un traité régulier ait rendu Nice à l'Italie. Cette démission n'a amené aucun incident, et il faut s'en féliciter. Elle a eu pourtant un contre-coup excellent : M. Costa de Beauregard est venu déclarer à la tribune, au nom de toute la députation savoisienne, que républicains et royalistes étaient tous d'accord pour pousser ensemble le cri de : Vive la France ! L'Assemblée aurait du profiter de l'occasion pour applaudir unanimement le représentant autorisé de nos compatriotes de la Savoie.

On a applaudi, en effet, mais pas assez, et au milieu du bruit des conversations.

La campagne électorale est ouverte dans la Nièvre. Vous savez que les deux candidats hostiles à la République sont M. de Bougoing, ancien écuyer de l'empereur et naturellement bonapartiste, et M. de Pazzis, légitimiste. M. de Bougoing a publié une circulaire où il demande carrément la restauration de la dynastie impériale.

Le candidat républicain a été désigné dimanche par les délégués cantonaux : c'est M. Gudin, maire révoqué. Il avait pour concurrents M. Massé, également maire révoqué, et M. Tenaillé-Saligny, ancien préfet de la défense nationale et de M. Thiers. Au premier tour de scrutin, les trois candidats se sont à peu près partagés les voix de la réunion. M. Gudin ayant toutefois l'avantage. Au second tour, M. Gudin a recueilli les voix de M. Massé et M. Tenaillé-Saligny a conservé les siennes.

M. Gudin a déclaré dans une réunion tenue le dimanche précédent, qu'il siégerait sur les bancs de la gauche modérée.

M. Massé se donnait comme radical. M. Tenaillé-Saligny aurait lui aussi siégé dans la gauche modérée ; mais il y a, paraît-il, contre lui une certaine hostilité du côté des radicaux, dont le concours paraît nécessaire pour faire réussir le candidat républicain.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas inutile de constater que, dans une assemblée républicaine et composée, comme tous les comités électoraux, d'hommes d'action, les modérés ont obtenu deux-fois plus de voix que les radicaux. Il n'est donc pas exact de prétendre, dans la Nièvre, que j'ai nommé le docteur Thurigny, que les modérés sont absorbés par les radicaux.

Le gouvernement fait naturellement des vœux pour M. de Pazzis, mais il est tellement assuré d'un échec que je ne le crois pas disposé à faire de grands efforts de propagande

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 12 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Le procès-verbal est accepté sans réclamation. M. Buffet donne lecture de plusieurs demandes de congé.

Il lit ensuite une lettre de M. Piccon qui prie l'Assemblée d'agréer sa démission de député des Alpes-Maritimes.

Dans cette lettre, M. Piccon donne de longues explications à l'Assemblée sur le langage qu'il a tenu au sujet de l'annexion de Nice à la France et se défend d'avoir dit sur ce sujet les paroles hostiles à cette annexion qu'on lui a attribuées.

M. Costa de Beauregard, député de l'ancienne Savoie, demande la parole et affirme le patriotisme de ses collègues et de ses concitoyens et de leur amour pour la France.

La démission de M. Piccon est ensuite acceptée. On procède au tirage au sort des bureaux.

Cette opération est terminée à 3 h. 5.

Demain, scrutin pour l'élection des bureaux.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

des charges déposés au greffe du tribunal.

L'adjudication aura lieu au palais de justice de Lyon, place de Roanne, le samedi treize juin mil huit cent soixante-quatorze, à midi, sur la mise à prix fixée par le jugement qui a ordonné la vente de six cents mille francs, ci...

On procède au tirage au sort des bureaux.

Cette opération est terminée à 3 h. 5.

Demain, scrutin pour l'élection des bureaux.

La séance est levée à 3 heures 1/4.

de rez-de-chaussée et deux étages.

Les deux façades au levant et au couchant sont percées de dix fenêtres ;

Le rez-de-chaussée, divisé en deux parties par un vestibule, renferme cinq grandes pièces.

Les quatre angles de la maison sont surmontés d'un pavillon renfermant six pièces.

Une petite maison de granger, sous laquelle des caves voutées ;

3° Une autre construction servant de remise, grange et écurie, et à la suite une salle de billard présentant son entrée sur une salle d'ombrage ;

4° Un autre bâtiment servant de salle de bains et de buanderie. A l'exception de deux parcelles de vigne, d'un jardin potager et de quelques espaliers, le clos est cultivé en bosquets, massifs, pré et jardin d'agrément.

Les entrées de la propriété sont au nombre de trois, dont deux sur le chemin de la Combe à Saint-Genis-Laval, et la troisième sur un chemin au couchant.

L'ensemble de la propriété est confiné à au nord par le chemin

de rez-de-chaussée et deux étages.

Les deux façades au levant et au couchant sont percées de dix fenêtres ;

Le rez-de-chaussée, divisé en deux parties par un vestibule, renferme cinq grandes pièces.

Les quatre angles de la maison sont surmontés d'un pavillon renfermant six pièces.

Une petite maison de granger, sous laquelle des caves voutées ;

3° Une autre construction servant de remise, grange et écurie, et à la suite une salle de billard présentant son entrée sur une salle d'ombrage ;

4° Un autre bâtiment servant de salle de bains et de buanderie. A l'exception de deux parcelles de vigne, d'un jardin potager et de quelques espaliers, le clos est cultivé en bosquets, massifs, pré et jardin d'agrément.

Etude de M^e LOMBARD-MOREL, notaire à Lyon, rue Grenette, 45.

VENTE aux enchères publiques et en bloc, en l'étude et par le ministère de M^e Lombard-Morel, du droit au bail, 1^{er} des Immeubles, on exploite le café-concert, dit

ELDORADO Lyonnais

situés à Lyon, rue Bellecordière, numéro 30.

2^e des Agencements matériel et objets mobiliers servant à l'exploitation dudit café-concert.

Et de la pleine propriété d'objets mobiliers servant à la même exploitation.

Mise à prix... 15.000 fr. Adjudication fixée au jeudi 28 mai 1874, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de monsieur Jean Dode, expert teneur de livres, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, syndic définitif de la faillite des sieurs Drillet et Lalonde, qui étaient négociants et directeurs du café-concert dit 'ELDORADO' lyonnais.

Et, en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par monsieur Clavel, juge-commissaire de ladite faillite.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Dode, ou à M. Lombard, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e REYGNIER, huissier, rue du Plâtre, 8.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi seize mai mil huit cent soixante-quatorze, à onze heures du matin, il sera procédé sur la place du Pont à Lyon, à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant notamment en : banques, bureaux, rayonnages, vitraux, chaises, horloge, bascule, balances, environ 250 paires de bottines neuves pour hommes, femmes et enfants, 50 paires de pantalons neufs, 200 paires de formes pour chaussures, cuir préparé, machine et emporte-pièces, etc., etc.

Le vendredi quinze mai courant à dix heures du matin sur la place du Change, à Lyon, il sera procédé à la vente de chaises, tables, garde-manger, tableaux, guéridon, vaisselle, glace; et sur la place des Terreaux, de registres, papier, porte-plumes, encriers, etc.

Même étude. Le même jour, à la même heure, il sera procédé sur la place Saint-Pothin, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis, tels que : bascule, charbon de terre, bois de chauffage, coffre, tables, chaises, etc.

Le vendredi quinze mai courant, à dix heures du matin, sur la place Croix-Paquet, à Lyon, il sera vendu aux enchères publiques divers objets mobiliers saisis, tels que : buffets, tables, chaises, horloge, fontaine, ustensiles de la profession de plâtrier, vaisselle, etc.

Etude de M^e ROBIN, huissier à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n^o 78.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi seize mai courant, à dix heures du matin, place d'Albon, à Lyon, vente d'objets mobiliers saisis, tels que : machine à coudre, canapé, guéridon, chaises, tableau, etc., etc.

MAISON A VENDRE

Rapport 12 0/0. — Coût 20,000 fr. S'adresser rue de Sully, 44, de 8 h. à 11 h. et de 2 h. à 5 heures.

A vendre

une grande quantité de Maisons, Vignes, Châteaux, Fermes, Usines, Campagnes, Chutes d'eau, Forêts, etc.

S'adresser à M. Deschamps, rue des Maronniers, 5, à Lyon. 2910

Etude de M^e GLAS, successeur de M^e CORNUY, avoué à Lyon, rue Centrale, 54.

VENTE

par licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

PROPRIÉTÉ

AVEC VASTES BÂTIMENTS DE CONSTRUCTION RÉCENTE

Bâtiments d'exploitation

Ecurie, Remise, Jardin d'agrément et Jardin potager, Eau de sources très-abondantes, Pièce d'eau, Salle d'ombrage, Terrasses,

PRÈS, VIGNES ET TERRES

d'une contenance approximative de quatre hectares dix-neuf ares vingt centiares, en deux tènements, située sur la commune de Collonges-au-Mont-d'Or, canton de Limonest (Rhône).

Dépendant de la succession de M. Pierre-Denis Collemb, et de la communauté ayant existé entre ce dernier et madame Denise Chailion, sa veuve.

Mise à prix... 125,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-trois mai mil huit cent soixante-quatorze, à midi.

Pour extrait : Signé : GLAS, avoué.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e GLAS, avoué poursuivant, et à M^e NÉARD, avoué colicitant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

DISCUSSION des biens (faillite) de la maison Druet frères, négociants à Vevey, et du sieur André-Félix Druet, chef et l'un des associés solidaires de ladite maison, précédemment domicilié à Vevey (Suisse) et actuellement en fuite.

AVIS AUX CRÉANCIERS

Le tribunal civil du district de Vevey (Suisse), en suite de remise du bilan faite par le carutear aux biens de l'absent Druet, a ordonné discussion des biens (faillite) de la maison Druet frères et dudit sieur André-Félix Druet, dans la forme ordinaire, en fixant un délai pour intervenir, échu le jeudi 25 juin 1874.

En conséquence, le président dudit tribunal, à l'instance du liquidateur, de cette masse, M. Jules Jomini, procureur juré à Vevey, invite les créanciers des susnommés à intervenir au greffe du tribunal, audit Vevey, dans le délai ci-dessus indiqué, sous peine de forclusion, en produisant l'acte d'intervention, signé par eux ou par leur mandataire, et en exprimant en toutes lettres leurs prétentions.

Cet acte doit être accompagné de pièces justificatives et en porter le bordereau.

Les interventions peuvent être expédiées franco par la poste. Vevey, le 14 avril 1874.

Le président, signé : MARC DE MONTET. Le greffier, signé : F. COIGNY.

A VENDRE de suite PRÉ en bon rapport.

Situé à Myonnais (chemin de fer des Dombes). Bon placement. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE dans un chef-lieu de canton, joli Café, avec Cercle, bien achalandé. S'adresser maison Duclos, 39, rue Grenette, Lyon.

A VENDRE dans le canton de Moresstel (Isère), jolie Habitation avec Jardin et Clos complanté de vignes. La tout situé sur une grande route et pouvant parfaitement convenir à un rentier. S'adresser à M. A. Penel, cours du Midi, 29, Lyon.

TARNAVASSI brocheur, rue de la République, 6

A VENDRE

ROUTE DE SAINT-CYR (PRÈS LYON) UNE BELLE PROPRIÉTÉ

de la superficie approximative de 14 hectares, comprenant une grande maison d'habitation bourgeoisement meublée. Entrée en jouissance immédiate. S'adresser à M^e Louis COSTE, notaire à Lyon, rue Neuve, n^o 7. 2799

AVIS AU COMMERCE

La direction de la Sûreté commerciale de Lyon opère tous recouvrements sur la France et l'Étranger. — Démarches, correspondances et frais de procédure à ses risques et périls. Comptes-courants remis tous les trois mois. Receveur de rentes, vérifie, sans frais, tous récépissés acquittés des chemins de fer. (Service de grande et petite vitesse). — Fournit des renseignements exacts et précis aux sources les plus sérieuses et les plus honorables. — Prix très-moérés. Maison unique fondée rue Centrale, 10, au 1^{er}. Bureaux ouverts de 8 heures du matin à 8 heures du soir. 2616

LE THÉ DU BON SAMARITAIN

EST LE MEILLEUR DES PURGATIFS Entrepôt général : Pharm. BARNAUD, rue de Lyon, 3, LYON. 2886

ASTHME OPPRESSION, CATARRHE, TOUX calmés à l'instant même par le Remède d'Abyssinie d'Exibard, pharmacien, 125, rue Saint-Martin, à Paris. Ce remède, expérimenté et d'une efficacité certaine, est recommandé par le corps médical. Se vend par boîtes de 5 fr. Envoi franco. Dépôt à Lyon, pharmacie Barnaud, 3, rue de Lyon. 1165

A LOUER

LIVRABLE UN PEU AVANT LA SAINT-JEAN Joli Appartement de 6 Pièces au 3^e étage, belle vue, bon air, vastes cave et grenier. S'adresser au concierge, rue de l'Annonciade, 30. 2947

A LOUER A LA SAINT-JEAN

prochaine, Rue de l'Hôtel-de-Ville

1^o UN ENTRE-SOL composé de trois pièces agencées et propices pour magasins, comptoir, etc., avec caves;

2^o UN APPARTEMENT de six pièces fraîchement réparées, au 4^e, cave et grenier. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

boulevard Saint-Germain, 79, Paris. Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc. L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 65^e fascicule, MON à MOU, est en vente.

MACHINES A COUDRE

Pour FAMILLES et ATELIERS Maison A.-B. Howe BLACHE et C^o, Successeurs 44, place de Lyon, 44

Pour 5 francs par semaine, on devient propriétaire d'une célèbre machine la Vraie Silencieuse, l'Universelle Américaine, propriété exclusive de la maison Blache et C^o, ou d'une véritable machine Elias Howe, Peugeot, Singer, Berthier, Hurtu, Wheeler et Wilson, etc.

Les machines sont garanties de 5 à 10 ans, sur facture. Nota. — Les leçons sont données à domicile par M^e J.-P. Mollière.

Bien retenir l'adresse 44, place de Lyon, 44, angle de la rue Childebert. Lyon. 2676

COUCHER PAR EXCELLENCE pas cher (Transport facile)

BREVETÉ LYON s.g.d.g. LITÈRE QUAI

LYON St-Antoine, 17 MANUFACTURE DE LITS EN FER 6-10, quai Tilsitt, près Bellecour (Album-Tarif franco)

L'HYDROCÉRASINE MAUREL

breveté s.g.d.g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit la mauvaise odeur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraîchissante, elle ramollit les orifices, les rejoint et empêche les fleurs blanches.

LA VULNÉRINE MAUREL honorée d'un rapport spécial à l'Académie de médecine, appuyée de nombreux certificats, est un des plus dignes pour ses heureux guérisons, est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air, et en détruit les miasmes morbifiques. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères varicelleux, piqûres d'insectes venimeux, arrête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc. Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Grand-Maury, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. SIMON, pharmacien à Lyon. MONVENEUX, — FÈVE, — MÈRU, ph. à Villefranche. 2377

ÉCRITURES, AUTOGRAPHIE, copies de pièces et de manuscrits. S'adresser au bureau du journal.

JE GARANTIS La destruction complète des PUCES et FOMISES, sans toucher à aucun meuble. J'envoie l'ingrédient franco, avec notice, contre, 1 fr. 75 c. en timbres. S'adresser à M. J.-B. NOUVEY, 2377

Même adresse. Envoi gratis et franco, de la circulaire concernant la fabrication, en moins de deux heures, de Bûche économique, Vin à 10 centimes le litre, Liqueurs, etc. Economie garantie de 50 à 80 % sur prix d'achat. 2927

ROB-SAVARESI DÉPURATO-TONIQUE Perfectionné POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses Faiblesse des organes. Pertes. Affections cutanées. Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1^{er} classe, RUE PIZAY, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON. 2370

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les éruptions, des humeurs, Vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. Lyon, pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. 2368

ELIXIR ANTI-RHUMATISMALE

Sarrasin-Michel, Aiz (Provence) Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lombago, sciatique, migraine, etc. 10 f. le flacon. Un flacon suffit ordinairement. — Dépôt à Lyon, Faivre, ph. pl. des Terreaux; chez tous les drog. et prin. ph. de ch. ville. 2772

GUÉRISON instantanée des Maladies les plus anciennes par l'Injection Barraque, vraie infallible, et Le Rob dépuratif concentré au Daphné Mézérium, le seul végétal succédané du Mercure, 115, cours Lafayette, Lyon. 2462

Alsace-Lorraine

Agence de publicité L. Perret, successeur de A. Jourdain, MULHOUSE Ventes et achats de terrains, immeubles, fonds de commerce, etc., etc. Insertions dans tous les Journaux.

LA VELOUTINE

Ch. FAY Se trouve chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs 2373

AVIS

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

AVIS LES PASTILLES DE LACTUCARIUM MASSON

pharmacien, place de la Guillotière, guérissent parfaitement, en peu de jours, les fluxions de poitrine, toux, rhumes, catarrhes, bronchites, la coqueluche, crachements de sang, maux de gorge et toutes les maladies de poitrine en général. 3013

PARFUMERIE VICTORIA

L'exposition de Vienne a mis en relief un nouveau produit, l'Ylangylang de Manille, extrait des fleurs de l'Orchidée odoratissima, surnommé à juste titre le Roi des Parfums; il diffère entièrement de tous ceux de nos fleurs d'Europe.

La PARFUMERIE VICTORIA, qui a obtenu la grande médaille de mérite, est la seule qui distille à Manille par des agents spéciaux ce délicieux Parfum, qu'elle livre toujours pur et d'origine directe sous les formes suivantes:

Extrait d'Ylangylang... 3 fr. Eau de toilette à l'Ylangylang... 3 fr. Pomme à l'Ylangylang... 3 fr. Cold Cream à l'Ylangylang... 3 fr. Savon à l'Ylangylang... 2 fr. Poudre de Riz à l'Ylangylang... 3 fr.

DEPOSITAIRES { Vente en gros : HENRY, rue Gasparin, 12. — Détail : GARNETT, parfumeur, rue de Lyon, 68, et ROUNON, coiffeur-parfumeur, rue Grenette, 34. 2621

Dix fois médaillés AMEUBLEMENTS EN FER

pour parc et jardin FERRAND ET C^o PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 35, 37 et quai St-Antoine, 16. 2867

M. CHRETIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections. — M^e Chretien compte quinze années de succès qui dépassent toutes les prévisions, et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines. — Consultations tous les jours de midi à quatre heures. 9, rue Bourbon, au 1^{er}. Lyon. 2386

AVIS F. DIDIER, médecin, traite par une méthode spéciale les maladies des femmes et les affections aiguës et chroniques des organes génitaux et urinaux des deux sexes.

Cabinet de midi à quatre heures. — Consultations gratuites pour les indigents, tous les jours de sept à huit heures du matin. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 57, au 1^{er}. 2787

L'INTERMÉDIAIRE des Chercheurs et Curieux

QUESTIONS ET RÉPONSES, COMMUNICATIONS DIVERSES À L'USAGE DE TOUS LITTÉRAIRES ET GENS DU MONDE, ARTISTES, BIBLIOPHILES, ANTIQUAIRES, ETC. Rédaction: Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Carle de Rash, directeur de l'Intermédiaire, boulevard Saint-Germain, 2, Paris. Administration: Tous les mandats doivent être au nom de M. Eischbacher, rue de Seine, 33. — Le prix de l'abonnement est de 12 fr. par an pour la France, et de 15 fr. pour l'étranger. — L'Intermédiaire paraît le 10 et le 25 de chaque mois.

CUIRS A RASOIRS DE SOLIER

Système indispensable pour faire couper supérieurement les rasoirs. — De Paris à fr. 25 c. Pâtes à rasoirs, les deux bâtons, avec l'instruction, 60 c. — Rasoirs à épreuve indéfiniment, depuis 2 fr. — Parfumerie, Brosserie, Peignes, Blaieaux, Éponges à toilette, etc., etc., à prix réduits. 20, rue de Lyon, 20. 2370

AVIS

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Les ABONNEMENTS et les ANNONCES sont reçus aux Bureaux du JOURNAL DE LYON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63

Table of BOURSE DE PARIS - Mardi 12 Mai (de midi à 3 h. 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data points.

Table of BOURSE DE LYON - Mercredi 13 Mai (de 11 heures à midi 1/2). Columns include RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial data points.

Table of BULLETIN FINANCIER. Contains detailed financial news, market analysis, and reports on various stocks and bonds.